En partenariat avec

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AFD AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Republique de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

CONTRAT DE DÉSENDETTEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Construisons le Développement de Demain

SECTEUR AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL DU CONTRAT DE DESENDETTEMENT ET DU DEVELOPPEMENT

RECRUTEMENT DU SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU PROJET DE TRANSITION AGROEOCOLOGIQUE DES FILIERES VIVRIERES DE CÔTE D'IVOIRE

Termes de Référence

26 novembre 2025

1. Contexte

L'allègement de la dette dont a bénéficié la Côte d'Ivoire, dans le cadre de l'Initiative des Pays Pauvres très Endettés (I-PPTE) a porté sur un montant global **2 500 Mds FCFA** de dette contractée auprès de la France. Une partie de ce montant, soit **600 Mds FCFA,** a été annulée et la seconde partie, **1 902 Mds FCFA,** a fait l'objet de signature de trois (03) Contrats de Désendettement et de Développement (C2D) :

- 1er C2D : signé le 1er décembre 2012, d'un montant de **413,25 Mds FCFA,** exécuté sur la période **2012-2015** ;
- 2ème C2D : signé le 03 décembre 2014, d'un montant de **737,95 Mds FCFA,** exécuté sur la période **2014-2020 ;**
- 3ème C2D : signé le 27 octobre 2021, d'un montant de **750,77 Mds FCFA,** à exécuter sur la période **2021-2025.**

Le C2D couvre neuf (9) secteurs de concentration et finance aussi des Appuis Budgétaires au bénéfice de l'Etat et met également à disposition un fonds pour les études et le pilotage du Programme.

Le secteur de « l'Agriculture et du Développement Rural » a été identifié comme étant un secteur de concentration devant bénéficier des ressources de ces Contrats. Ainsi, les concertations ont permis d'aboutir à :

- la formulation du Projet d'Appui à la Relance les Filières Agricoles de Côte d'Ivoire (PARFACI), d'un coût global de **41,04 milliards de FCFA**. Convention signée le 22 novembre 2013 (1er C2D) ;
- le montage du Programme Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI) d'un montant de **51,35 milliards FCFA** ; convention signée le 28 avril 2016 (2ème C2D) ;
- la définition du projet WOBALI (3ème C2D) pour un appui à la sécurité alimentaire du pays ; montant : **22,26 milliards FCFA** plus un cofinancement de l'Union Européenne de **3,3 milliards FCFA.** La convention d'affection d'affectation est en cours de finalisation pour une signature prévue en juin 2025.

Le PARFACI est achevé et clôturé en 2019. La date d'achèvement technique du FADCI est prévue le 30 juin 2025. Le projet est dans sa phase finale de formulation avec la mise en place du cadre institutionnel et des organes de gestion du projet.

La composition de l'UCP comprend à minima le personnel suivant :

- Un coordonnateur ;
- Un responsable administratif et financier,
- Un responsable de suivi-évaluation,
- Un spécialiste en passation de marchés,
- Deux spécialistes sectoriels (infrastructures, filières).

Les présents les termes de référence décrivent la mission qui sera confiée au SPM de l'UCP.

2. Description du Projet

2.1) Finalité et objectifs du Projet

La finalité du Projet est d'accélérer la transition agroécologique des filières vivrières stratégiques (riz, légumes, banane plantain) afin d'améliorer durablement la disponibilité en produits de qualité (sanitaire et nutritionnelle) sur les marchés urbains tout au long de l'année.

Il s'agira plus spécifiquement de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle tout en garantissant des revenus stables aux producteurs, à travers les actions suivantes :

1) Aménagement et mise en valeur des périmètres hydro-agricoles de Solomougou (Korhogo) et de Tchaloni (Boundiali) pour une production durable et résiliente au climat de cultures vivrières (riz, maïs, légumes) ;
2) Amélioration de l'offre maraîchère sur les marchés urbains, en renforçant la qualité sanitaire et nutritionnelle des produits, en dynamisant l'agriculture périurbaine et en renforçant la résilience climatique (Bouaké, Yamoussoukro et Bondoukou) ;
3) Amélioration de la production de banane plantain par la recherche dans une approche respectueuse de la santé des populations et des écosystèmes, et résiliente au changement climatique.

2.2) Contenu et composantes du projet

L'UCP WOBALI aura en charge la mise en œuvre et le suivi des composantes suivantes :

Composante 1 : Mise en valeur des périmètres hydroagricoles de Solomougou et Tchaloni

Cette composante s'inscrit dans la continuité directe de la composante 1.1 « Aménagements hydroagricoles » du Programme Filières agricoles durables de Côte d'Ivoire (FADCI). En vue de rentabiliser l'investissement consenti pour les travaux de réhabilitation, il est prévu de i) réaliser l'extension additionnelle du périmètre de Tchaloni, pour porter la superficie nette irrigable à 367 ha et ii) d'apporter l'appui nécessaire pour une gestion optimale et durable de l'exploitation des deux périmètres réhabilités.

Les activités du Projet prévoient ainsi d'accompagner par sous composantes :

(i) la réhabilitation et l'extension des aménagements hydroagricoles,
(ii) la gestion des aménagements et gestion concertée des ressources en eau,
(iii) la production agricole et les filières,
(iv) la pisciculture et la pêche,
(v) le conseil en gestion aux acteurs économiques et
(vi) la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales.

Composante 2 : Développement de l'agriculture périurbaine à Bondoukou, Bouaké et Yamoussoukro

Cette composante vise à contribuer à l'accroissement de la valeur ajoutée tout au long des filières maraichères en zone urbaine et péri-urbaine et à améliorer la qualité sanitaire et nutritionnelle des productions, en vue de garantir la disponibilité de produits de qualité sur les marchés urbains tout au long de l'année.

Elle est structurée autour de 3 axes d'interventions identiques pour chaque ville, à savoir :

i) Améliorer la productivité des exploitants maraîchers, tout en accompagnant la transition agroécologique de la production maraîchère périurbaine dans une perspective de résilience au changement climatique,
ii) Valoriser les produits maraîchers bruts et transformés, tout en facilitant leur accès aux marchés locaux et nationaux,
iii) Améliorer l'environnement des affaires, la structuration de la filière maraîchère et la gestion de ses défis environnementaux et sociaux.

Composante 3 : Appui à la filière banane plantain (projet N'dé)

Le projet N'dé a pour objectif de « produire plus de bananes plantains de façon pérenne sans impacter les ressources naturelles en Côte d'Ivoire ».

Afin de répondre à ces enjeux, le projet s'appuie sur quatre volets d'activités :

i) Élaborer un catalogue national des variétés naturelles ou hybrides d'intérêt agro-écologique et aptitudes à la consommation/transformation,
ii) Contribuer à l'amélioration de la qualité sanitaire du matériel de plantation disponible pour les producteurs,
iii) Elaborer des systèmes de culture agroécologiques, performants et sans pesticides,
iv) Créer les connaissances nécessaires à une adaptation de la production de bananes plantain au changement climatique.

Composante 4 : Gestion du projet

Cette composante permettra de financer les coûts de suivi et de gestion du projet, à savoir l'Unité Coordination de Projet (UCP), le Comité de pilotage, les missions de suivi évaluation, etc. et un appui institutionnel au MEMINADERPV pour renforcer la qualité de son pilotage au niveau central et dans les directions régionales.

2.3) Coût du projet

Le coût du projet est de **22 258 357 328 FCFA** financés sur les fonds du 3ème C2D auxquels il est envisagé d'ajouter un cofinancement de l'Union européenne (projet ATI Nord, CCI 1976, en cours d'instruction)**.**

3. Unité de Coordination du Projet

La gestion opérationnelle du projet (l'ensemble des composantes) sera suivie par une UCP, conformément aux dispositions du C2D, sous tutelle directe du MEMINADERPV. Le personnel dédié au projet (fonctionnaire ou privé) sera sélectionné par appel à candidature.

L'équipe en charge du suivi technique sera délocalisée en région, notamment à Yamoussoukro, pour plus de proximité avec le terrain dans le suivi des activités, assurant un lien étroit avec les directions régionales de l'agriculture concernées.

Les procédures de passation de marchés seront conformes à celles utilisées jusqu'à présent pour le C2D, dans le respect des Directives pour la Passation des Marchés de l'AFD, les dispositions du Code des Marchés Publics ivoirien et les dispositions du Décret n° 2013-625 du 4 septembre 2013 sur les procédures du C2D.

L'UCP est chargée de :

i. coordonner l'exécution du Projet ;
ii. organiser et gérer les activités opérationnelles du Projet ;
iii. tenir et présenter les comptes et les rapports financiers ;
iv. assurer le suivi et l'évaluation du Projet ;
v. préparer les rapports de l'exécution du Projet.

4. Description détaillée de la fonction du SPM

Placé sous l'autorité du Coordonnateur de l'UCP, l'Expert Passation des Marchés aura pour tâches de :

- mettre sur pied la fonction de passation des marchés et en assurer le contrôle qualité ;
- mettre en place les instruments de base de la passation de marchés (manuel des opérations, directives et documents de gestion des marchés conformes aux exigences du manuel d'exécution du projet) ;
- mettre en place des outils de gestion des marchés adaptés aux besoins du projet, dont le plan annuel de passation des marchés et sa mise à jour périodique ;
- développer des mécanismes de suivi de l'exécution des contrats ;
- développer les mécanismes, procédures et pratiques nécessaires à l'intégrité du système de passation des marchés dont le système de classement.

4.1) Nature et étendue de ses services

Sous la supervision générale du Coordonnateur du projet, l'Expert Passation des Marchés :

- sera responsable de la mise en place d'un système simple de gestion de la passation des marchés comprenant (i) la planification des opérations de passation des marchés, (ii) le suivi de l'avancement, (iii) l'analyse des écarts entre les réalisations et le plan de passation des marchés.
- sera responsable du contrôle qualité de l'ensemble du processus d'acquisition, et plus précisément de ce qui suit :

a. faire le suivi auprès des services techniques bénéficiaires ou de l'unité de coordination du projet de la préparation et la finalisation des termes de référence (TDR), pour les acquisitions de service de consultant et des spécifications techniques des biens et travaux ;
b. faire le contrôle qualité des dossiers d'appel d'offres et des demandes de propositions (suivant les modèles fournis par l'AFD) devant être soumis à l'avis de non objection de l'AFD et assurer leur transmission/vente selon le cas ;
c. procéder au lancement des appels d'offres (le cas échéant aux avis a manifestation d'intérêt ou présélection), selon les modes convenus dans les accords de prêts ou de dons ;
d. assurer le contrôle qualité des rapports d'évaluation des offres et propositions reçues, y compris des rapports d'ouverture des offres et assurer le secrétariat des séances publiques d'ouverture des plis ;
e. assurer que les rapports d'ouverture de plis et d'évaluation des offres sont signés conjointement par les membres désignés de ces commissions ;
f. être l'interlocuteur de l'AFD pour toutes les questions relatives aux acquisitions notamment pour toutes les communications liées à l'obtention des avis de non objections ;
g. assurer le contrôle qualité des contrats préparés par les experts techniques, après l'obtention des avis de non objection si c'est requis, et veiller à leurs signatures par les personnes habilitées à le faire ; et
h. concevoir et mettre en place une base de données fournisseurs, et développer des statistiques de gestion qui permettront aux financiers de mesurer le niveau de performance de l'équipe chargée de la passation des marchés.

- Il sera chargé de vérifier la planification, la préparation et d'assurer la consolidation des plans de passation des marchés des différents services et de biens et travaux pour chaque composante du projet ;
- Il sera responsable de l'établissement de tous les rapports d'activités prescrits par le manuel des procédures d'acquisition de l'unité de coordination du projet, mais également de tout autre rapport que le bailleur pourrait demander dans le cadre de l'exécution du projet ;
- Il devra mettre en place un système de classement des dossiers de passation des marchés qui inclura pour chaque marché tous les documents relatifs à ce marché y inclus les documents relatifs aux paiements, en vue de permettre toute revue a posteriori de l'AFD.

4.2) <u>Incompatibilité avec certaines fonctions d'exécution</u>

Afin d'éviter les situations potentielles de conflit d'intérêt qui pourraient ne pas lui permettre de donner un avis objectif dans le seul intérêt du client, l'Expert Passation des Marchés :

a. ne sera pas membre de la Commission d'Evaluation à laquelle il/elle apporte un conseil utile pour le respect des règles ; il/elle pourrait cependant assurer le secrétariat de la Commission des Marchés, organe de contrôle interne ;
b. ne devra pas participer aux opérations d'exécution du marché notamment (i) les réceptions de qualité ou de quantité et (ii) le paiement ; il/elle apportera un éclairage en cas de contentieux dans l'interprétation des clauses du contrat ; et
c. ne devra pas être dans une position de gestionnaire comptable de matières.

4.3) <u>Rôle de conseil auprès du coordonnateur du projet</u>

Dans sa mission au sein de l'équipe, l'Expert Passation des Marchés apportera un conseil utile à tous les membres de l'équipe dans :

a. la phase d'ouverture des plis, d'évaluation des offres et de proposition d'attribution du marché ;
b. l'assistance à la réponse aux demandes de clarification des soumissionnaires ;
c. la réponse aux commentaires de l'AFD ;

d. les propositions de solutions alternatives lorsqu'un problème de passation des marchés ne peut être résolu à l'interne ;
e. l'examen de toute correspondance arrivée ou départ concernant la passation des marchés afin de s'assurer que le courrier a reçu le traitement adéquat dans le parfait respect des règles et
f. l'interprétation des clauses du contrat en cas de différend pendant l'exécution du contrat.

5. Conditions de participation

Le poste d'Expert en Passation des Marchés est ouvert aux indépendants et aux agents fonctionnaires de l'Etat de Côte d'Ivoire qui répondent aux critères ci-dessus. Un candidat fonctionnaire devra s'engager à fournir une attestation écrite de son ministère ou employeur attestant du fait qu'il bénéficie d'une disponibilité et qu'il est autorisé à travailler à temps complet en dehors de son poste officiel antérieur.
Il s'agit d'un poste à temps plein qui ne peut être cumulé avec d'autres fonctions, dans le secteur privé ou au sein de l'administration.
Les candidats devront être disponibles sans délai pour leur prise de fonction.

6. Qualifications professionnelles et académiques

a. Diplôme et qualification

- Un diplôme supérieur en Ingénierie, Administration publique, Droit commercial, ou Gestion (minimum Bac + 4 ou équivalent d'une maîtrise (Master)) ;
- Excellente connaissance des techniques de passation des marchés en générale et des règles de procédure de passation des marchés en vigueur en Côte d'Ivoire ;

b. Expérience professionnelle

- 5 ans minimum dont 3 ans au moins dans le domaine de la passation des marchés en qualité d'expert en passation des marchés dans des projets ;
- Bonne connaissance du français de même qu'une aptitude à communiquer oralement et verbalement aussi bien avec les responsables du projet, que la hiérarchie et les collègues ;
- Une bonne capacité de résolution des problèmes liés à la Passation de marchés publics.

7. Conditions générales de recrutement

Le dossier de candidature doit comporter :

- une demande signée du candidat, adressée au Ministère de l'Agriculture et indiquant clairement l'emploi pour lequel il postule ;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae certifié sincère et signé ;
- la photocopie légalisée des diplômes pertinents pour le poste et figurant dans le CV ;
- les attestations certifiées pour les déclarations figurant dans le CV ;
- les références du candidat notamment les coordonnées des anciens employeurs des trois dernières années.

8. Durée de la mission

La durée du contrat du SPM est d'un (01) an renouvelable sur la durée du projet telle qu'indiquée dans la Convention d'Affectation du projet. Le renouvellement ne peut intervenir que si les états de service sont jugés satisfaisants pour le projet.

9. Procédure de recrutement

9.1) Etapes de recrutement

Le recrutement se déroulera en deux (02) étapes :

- une phase de présélection des trois (03) meilleures candidatures sur analyse de dossiers réalisée par un Comité mis en place à cet effet ou Cabinet d'Experts retenu ;
- une phase de sélection finale par entretiens individuels des candidats présélectionnés. Conformément à la procédure retenue par les instances du C2D, cette phase de la sélection sera effectuée par un comité de sélection comprenant un représentant de la Présidence de la République, deux représentants du Ministère d'Etat en charge de l'Agriculture, un représentant du Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement, un représentant du Ministère des Finances et du Budget et un représentant du ST-C2D.

Le Ministère d'Etat en charge de l'Agriculture assure la présidence de ce comité et le Secrétariat Technique du C2D en est le rapporteur.

La sélection sera faite sur la base d'une grille prédéfinie, établie en tenant compte des termes de références et qui aura reçu l'ANO formelle de l'AFD.

Seuls les candidats dont le dossier aura été présélectionné seront contactés par le comité de sélection qui fixera la date de l'entretien.

9.2) Critères de sélection

La sélection des candidats sera globalement basée sur les critères suivants :

- la capacité rédactionnelle des documents ;
- la qualification ou le niveau d'étude ;
- l'expérience professionnelle globale et la connaissance des problématiques et enjeux des filières agricoles ciblées par le projet ;
- les expériences similaires effectuées ;
- l'aptitude à apporter des solutions innovantes aux problématiques des filières ;
- l'aptitude à travailler en équipe.

10. Dépôt et date de clôture des candidatures

Les dossiers de candidature (un original et cinq copies) devront être adressés au **Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières**, sous pli fermé portant la mention :

Confidentiel - Candidature au poste de :
Spécialiste de Passation des Marchés du projet de Transition Agroécologique des filières vivrières de Côte d'Ivoire

Les **dossiers physiques des candidatures** devront parvenir, **sous plis anonyme et fermé**, portant la mention **« Confidentiel-Candidature au poste de Responsable Administratif et Financier du projet de Transition Agroécologique des filières vivrières de Côte d'Ivoire »** au plus tard le **Vendredi 12/12/2025, à 16h00 GMT**, au **Secrétariat de la Direction de l'Evaluation des Projets du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières, sis au 13 étage de l'immeuble CAISTAB/Plateau (Abidjan).**

Tel : (+225) 01 53 11 14 42

N.B. :

- Les personnes ayant participé à l'élaboration des présents termes de référence ne sont pas autorisées à participer à cet appel à candidature.

- Les candidatures reçues hors délai ne seront pas examinées.